

Décret n° 2018-379 du 04 avril 2018  
portant nomination du Médiateur de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2007-450 du 1<sup>er</sup> août 2007 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Organe de Médiation dénommé le « MEDIEUR DE LA REPUBLIQUE » ;
- Vu** le décret n° 2014-737 du 25 novembre 2014 déterminant les modalités d'application de la loi organique n° 2007-450 du 1<sup>er</sup> août 2007 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Organe de Médiation dénommé le « MEDIEUR DE LA REPUBLIQUE »,

**DECRETE :**

**Article 1 :** Monsieur Adama TOUNGARA est nommé Médiateur de la République.

**Article 2 :** L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Copie certifiée conforme à l'original  
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Fait à Abidjan, le 04 avril 2018



Eliane Atté BIMANAGBO  
Préfet

Alassane OUATTARA

N° 1800346